



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/32  
9 juin 2006

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Quarante-neuvième réunion  
Montréal, 10 – 14 juillet 2006

**PROPOSITION DE PROJET: NIGERIA**

Ce document comprend les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Solvants

- Projet parapluie d'élimination finale dans le secteur des solvants (troisième tranche)

ONUDI

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET: PROJETS PLURIANNUELS NIGERIA

**TITRE DU PROJET****AGENCE BILATÉRALE/D'EXÉCUTION**

a)	Projet parapluie d'élimination finale dans le secteur des solvants (troisième tranche)	ONUDI
----	--	-------

<b>ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION:</b>	Ministère fédéral de l'Environnement
--	--------------------------------------

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET  
A : DONNÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2004, EN DATE DE MAI 2006)**

Groupe II de l'annexe A	166,65		
Groupe III de l'annexe B	31,30		

**B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2004, EN DATE DE MAI 2006)**

SAO	Mousses	Réfr.	Aérosols	SAO	Solvants	Agents de transformation	Fumigènes
					Tétrachlorure de carbone :		
					166,65		
					Méthyle chloroforme:		
					31,3		

<b>Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)</b>	S.o.
--	------

**PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS:** Financement total : 457 000 \$US;  
élimination totale: 53,4 tonnes PAO

<b>DONNÉES RELATIVES AU PROJET</b>		2004	2005	<b>2006</b>	2007	2008	2009	2010	Total
<b>Méthyle chloroforme</b> (tonnes PAO)	Consommation maximum pour l'année	166,7	22,9	<b>22,9</b>	22,9	0	0	0	
<b>Tétrachlorure de carbone</b> (tonnes PAO)	Consommation maximum pour l'année	31,3	23,0	<b>23,0</b>	23,0	23,0	23,0	0	
<b>CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER</b>									
Tétrachlorure de carbone		143,8	0	<b>0</b>	22,9	0	0	0	
Méthyle chloroforme		8,3	0	<b>0</b>	0	0	23	0	
Consommation totale de SAO à introduire (HCFC)		S.o.							
Coût du projet dans la proposition originale (\$US)									S.o.
<b>Financement total du projet (\$US) :</b>		<b>530 000</b>	<b>317 000</b>	<b>425 000</b>	<b>303 200</b>	<b>0</b>			<b>1 575 200</b>
<b>Total des coûts d'appui (\$US) :</b>		<b>39 750</b>	<b>23 775</b>	<b>31 875</b>	<b>22 740</b>	<b>0</b>			<b>118 140</b>
<b>COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)</b>		<b>569 750</b>	<b>340 775</b>	<b>456 875</b>	<b>325 940</b>	<b>0</b>			<b>1 693 335</b>
Rapport coût/efficacité final du projet (\$US/kg)									

**DEMANDE DE FINANCEMENT:**

**Approbation du financement de la troisième tranche (2006),  
comme indiqué ci-dessus.**

<b>RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT</b>	Approbation générale aux coûts indiqués ci-dessus
--------------------------------------	---

## **DESCRIPTION DU PROJET**

1. L'ONUDI présente pour approbation à la 49<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, au nom du gouvernement du Nigeria, un rapport des activités entreprises depuis l'approbation du projet d'élimination finale des SAO dans le secteur des solvants au Nigeria, ainsi que le programme de mise en œuvre annuel de la troisième tranche. L'ONUDI demande également l'approbation de 425 000 \$US plus les coûts d'appui de 31 875 \$US pour la mise en œuvre du programme de 2006-2007.

### **Contexte**

2. La 43<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé en principe le projet d'élimination finale des SAO dans le secteur des solvants au Nigeria au coût total de 1 575 200 \$US, plus les coûts d'appui de 118 140 \$US pour l'ONUDI (décision 43/31). Le Comité exécutif a aussi approuvé le financement de la première tranche du projet au coût de 530 000 \$US, plus les coûts d'appui de 39 750 \$US pour l'ONUDI (décision 43/31). La deuxième tranche de 317 000 \$US, plus les coûts d'appui de 23 775 \$US, ont été approuvés à la 46<sup>e</sup> réunion, sous réserve que le décaissement de cette tranche du financement ne se fasse qu'après la conclusion de l'accord entre le Secrétariat et l'ONUDI concernant la vérification des niveaux de consommation maximums de 2004. Le Comité exécutif a demandé à l'ONUDI de respecter les exigences de la décision 43/31 lors des demandes des prochaines tranches du projet.

3. Par la suite, le Secrétariat et l'ONUDI ont conclu un accord sur la vérification de la consommation de 2004 et la deuxième tranche a été décaissée à l'ONUDI en février 2006.

4. La décision 43/31 stipule que le financement de la tranche de 2005 et suivantes serait demandé à la dernière réunion du Comité exécutif des années visées. Il semble plus pratique pour l'ONUDI et le gouvernement du Nigeria de faire la demande des tranches de 2006 et suivantes à la deuxième réunion du Comité exécutif, plutôt qu'à la troisième réunion, comme l'exige la décision 43/31, afin de réaliser les activités prévues au cours de la même année. Le Comité exécutif a discuté de la date de demande du financement des tranches des accords pluriannuels à sa 48<sup>e</sup> réunion. Dans sa décision 48/15, le Comité exécutif exhorte les pays visés à l'article 5 et les agences d'exécution de présenter les demandes de tranches de financement des nouveaux projets pluriannuels à la première ou la deuxième réunion aux fins d'examen.

### **Rapport périodique sur les activités mises en œuvre à ce jour**

5. Le projet parapluie d'élimination finale propose les objectifs de consommation des SAO suivants pour l'année 2005 : 22,9 tonnes PAO de tétrachlorure de carbone et 23,0 tonnes PAO de méthyle chloroforme. La consommation de tétrachlorure de carbone et de méthyle chloroforme a été nulle en 2005, comme indiqué dans le rapport périodique. Le calcul du niveau de consommation de 2005 a été effectué selon la formule du Protocole de Montréal (production + importations – exportations). Il ne tient compte que des importations pour l'année 2005 car le Nigeria ne compte aucune production ni exportation. Le rapport de vérification a été mis remis au Secrétariat avec la documentation accompagnant la demande de la tranche de financement de 2006 présentée par l'ONUDI.

6. Une série d'actions et d'activités entreprises par le ministère fédéral de l'Environnement a entraîné une baisse importante de la demande de tétrachlorure de carbone et de méthyle chloroforme. Le niveau de sensibilisation à la facilité d'accès et aux fins d'utilisation des substances de remplacement du tétrachlorure de carbone et du méthyle chloroforme a été haussé et plusieurs entreprises ont reconverti leurs activités à ces substances.

7. Les activités suivantes ont été mises en œuvre depuis l'approbation du plan d'élimination pour le secteur des solvants :

- a) Le ministère fédéral de l'Environnement a mis sur pied un réseau de bureaux locaux qui, avec le Bureau national de l'ozone, utilisent un système de permis afin de réglementer les importations de SAO. L'ébauche finale d'une loi exhaustive sur la réglementation des SAO a été remise au ministère fédéral de la Justice aux fins d'examen et de révision. La loi devrait être adoptée avant la fin de 2006.
- b) Le Bureau national de l'ozone a effectué une étude approfondie des sous-secteurs pertinents de l'industrie avec l'assistance d'experts industriels nationaux.
- c) Une assistance technique a été fournie à des fabricants de solvants de nettoyage afin de les aider à créer de nouvelles formules pour leurs produits (dégraissateurs, détachants, teintures pour le cuir, agents de dispersion des pigments, agents antimousse, etc.) fondées sur des produits chimiques sans SAO existant au Nigeria.
- d) Seize machines à nettoyer aux ultrasons ont été livrées et installées en date de mars 2006.
- e) Un expert national a reçu une formation sur l'utilisation de l'équipement de nettoyage aux ultrasons et les produits de nettoyage de remplacement, offerte par le fournisseur américain, en juillet 2005.
- f) Une assistance financière a été fournie à certaines entreprises de nettoyage qui fabriquent des produits de dégraissage pour leur usage personnel. Peugeot automobile du Nigeria a éliminé l'utilisation du méthyle chloroforme sur la chaîne de nettoyage des pièces d'automobile dans le cadre du programme des sociétés utilisatrices en reconvertissant ses activités à un système de nettoyage à base de détergents sans SAO.
- g) Le Bureau national de l'ozone a poursuivi la mise en œuvre du programme de sensibilisation du public.

8. La demande résiduelle de tétrachlorure de carbone utilisé comme solvant au Nigeria en 2005 a été évaluée par l'ONUDI et est indiquée dans le tableau ci-dessous. La demande prévue se situe aux environs de 60 tonnes PAO de tétrachlorure de carbone et de 10 à 20 tonnes PAO de méthyle chloroforme pour 2005. Les quantités stockées en 2004 ont permis de répondre à cette demande.

Tableau 1

Tétrachlorure de carbone	2003	2004 niveau le plus bas	2004 niveau le plus élevé	2005 maximum évalué
Obligations en vertu du PM	Non réglementées	Non réglementées		22,9
Maximum selon la décision 43/31	166,7	166,7		22,9
<b>Consommation totale</b>	<b>166,7</b>	<b>94,3</b>	<b>164,8</b>	<b>63,6</b>
Fabricants	85,8	70,0	92,0	9,0
Nettoyage industriel	9,4	2,8	8,4	6,3
Nettoyage de pièces	33,0	9,9	29,7	22,3
Nettoyage à sec	16,5	5,0	14,9	11,1
Sociétés utilisatrices	22,0	6,6	19,8	14,9

Méthyle chloroforme	2003	2004 niveau le plus bas	2004 niveau le plus élevé	2005 maximum évalué
Obligations en vertu du PM	32,9	32,9		23,0
Maximum selon la décision 43/31	31,3	31,3		23,0
<b>Consommation totale</b>	<b>31,3</b>	<b>8,6</b>	<b>19,8</b>	<b>10,6</b>
Fabricants	15,6	3,9	5,7	0,7
Nettoyage industriel	3,4	1,0	3,1	2,3
Nettoyage de pièces	10,3	3,1	9,3	7,0
Nettoyage à sec	0	0,0	0,0	0,0
Sociétés utilisatrices	2,0	0,6	1,8	1,4

9. La somme de 770 412 \$US du financement total approuvé pour les première et deuxième tranches du projet (847 000 \$US) a été décaissée.

### Vérification de la consommation maximum de 2005

10. L'ONUDI a remis un rapport de vérification des objectifs de consommation nationale pour le tétrachlorure de carbone et le méthyle chloroforme établis dans le projet parapluie d'élimination finale dans le secteur des solvants au Nigeria. Le rapport de vérification a été préparé par Anila Resources Limited, Nigeria. Le rapport a vérifié les niveaux d'importation du tétrachlorure de carbone et du méthyle chloroforme en inspectant le processus du système d'importation/exportation mis sur pied par le ministère de l'Environnement. Le rapport confirme que les importations et la consommation de tétrachlorure de carbone et de méthyle chloroforme ont été nulles en 2005.

11. L'équipe de vérification a recueilli de l'information sur les prix du tétrachlorure de carbone et du méthyle chloroforme. Ces données sont fournies dans le tableau suivant.

Tableau 2

\$US/kg	2004	1 <sup>er</sup> trimestre de 2005	2006
Tétrachlorure de carbone	9,4	15,6	17,0 – 19,0 ou plus
Méthyle chloroforme	6,6 – 7,8	9,4	12,5 ou plus

### **Plan de mise en œuvre annuel pour la troisième tranche**

12. L'ONUDI a présenté un programme de mise en œuvre annuel pour la troisième tranche du projet pour le secteur des solvants. Les niveaux de consommation maximums sont identiques aux niveaux précisés à la décision 43/31 (indiqués sur la page couverture du projet).

13. Le gouvernement du Nigeria compte réglementer les importations en 2006 à des niveaux inférieurs aux niveaux prévus dans le plan d'élimination finale. Le document du projet fournit des estimations détaillées de la demande de tétrachlorure de carbone et de méthyle chloroforme pour les différents sous-secteurs industriels. La demande réelle pour le tétrachlorure de carbone et le méthyle chloroforme en 2005 a été beaucoup plus basse que les niveaux de consommation maximums permis. On estime que pour l'année 2006 et suivantes, la demande représentera environ 50 pour cent de la demande de l'année précédente. Le programme de mise en œuvre annuel fournit les estimations de la future demande de tétrachlorure de carbone et de méthyle chloroforme au Nigeria.

14. Voici les activités proposées pour la troisième tranche du projet dans le but de réduire la demande, surtout en 2006.

- a) Campagne de sensibilisation (suite de la deuxième tranche) menée à terme à la fin de 2006.
- b) Programme à l'intention des fabricants : assistance pour la modification des installations dans le but d'éliminer 15,4 tonnes PAO de tétrachlorure de carbone et 9,9 tonnes PAO de méthyle chloroforme, achèvement prévu au deuxième trimestre de 2007.
- c) Programme à l'intention des sociétés de nettoyage industriel dans le but d'éliminer 9,4 tonnes PAO de tétrachlorure de carbone et 3,4 tonnes PAO de méthyle chloroforme, achèvement prévu au deuxième trimestre de 2007.
- d) Programme à l'intention des nettoyeurs de pièces dans le but d'éliminer 6,8 tonnes PAO de tétrachlorure de carbone et 9,3 tonnes PAO de méthyle chloroforme, achèvement prévu à la fin de 2006.
- e) Programme des sociétés utilisatrices dans le but d'éliminer 22 tonnes PAO de tétrachlorure de carbone et 2,0 tonnes PAO de méthyle chloroforme, achèvement prévu au deuxième trimestre de 2007.

- f) Programme à l'intention des entreprises de nettoyage à sec dans le but d'éliminer 16,5 tonnes PAO de tétrachlorure de carbone, achèvement prévu au deuxième trimestre de 2007.
15. Voici les mesures possibles que compte entreprendre le gouvernement :
- a) Élaboration de mesures pour réglementer les solvants qui appauvrissent la couche d'ozone au Nigeria.
  - b) Programmes de formation pour les sous-secteurs du nettoyage à sec, des sociétés utilisatrices et du nettoyage industriel.
  - c) Programme de formation des agents de douane et des organismes gouvernementaux concernés.
  - d) Surveillance et inspection.
  - e) Réunions de consultation (deux fois l'an) avec les principales parties prenantes sur la réglementation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone au Nigeria.

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT**

### **OBSERVATIONS**

16. Le rapport de vérification a tiré une conclusion importante, à savoir que les résultats officiels révèlent que les importations de tétrachlorure de carbone et de méthyle chloroforme ont été nulles en 2005 au Nigeria. Aucun permis d'importation n'a été émis en 2005. Le Nigeria a donc atteint les objectifs précisés dans l'accord conclu avec le Comité exécutif. Le Secrétariat prend note que l'équipe de vérification a recueilli de l'information sur les prix actuels du tétrachlorure de carbone et le méthyle chloroforme, qui ont connu une forte hausse en raison de l'absence d'offre. L'équipe de vérification a aussi visité plusieurs sites de projets achevés ou en cours, et a observé une baisse importante de la demande de tétrachlorure de carbone et de méthyle chloroforme attribuable aux prix élevés et à l'existence de produits de remplacement plus économiques.

17. Le Secrétariat a fait savoir à l'ONUDI qu'il aurait été utile de mettre en évidence de façon quantitative dans le cadre de la vérification, que les quantités réelles de tétrachlorure de carbone et de méthyle chloroforme utilisées en 2005 pourraient avoir été obtenues des stocks accumulés en 2004. Cet exercice aurait été particulièrement utile dans l'éventualité où les valeurs les plus élevées de l'échelle de consommation estimée dans la proposition sont confirmées, car les prévisions de consommation totale de 2004 et de 2005 dépasseront alors le niveau d'importation de 2004.

18. L'ONUDI a indiqué qu'une vérification approfondie de la consommation réelle de tétrachlorure de carbone et de méthyle chloroforme serait extrêmement difficile à réaliser à cause

du nombre de petites industries éparpillées à l'échelle du territoire. Par conséquent, la vérification de l'utilisation réelle s'est limitée à l'examen d'un échantillonnage représentatif de rapports d'importateurs et, lorsque c'était possible, de distributeurs. Bien que les quantités de tétrachlorure de carbone et de méthyle chloroforme stockées offrent une information importante, ces données n'ont pas été demandées explicitement par le vérificateur, conformément au mandat. L'ONUDI a indiqué qu'il sera possible de corroborer les données rapportées sur la demande réelle lorsque l'estimation des quantités stockées sera incluse dans le mandat de vérification. L'ONUDI travaillera avec le gouvernement du Nigeria sur la modification possible du mandat pour la prochaine vérification afin d'y inclure l'évaluation des quantités stockées.

19. Le Secrétariat prend note que la plupart des activités prévues au programme de mise en œuvre annuel de 2005 ont été réalisées comme prévu.

20. Dans la décision 43/31, le Comité exécutif a approuvé le projet en principe et prévu que les tranches subséquentes seraient demandées à la dernière réunion de l'année. Cependant, la deuxième tranche a été approuvée à la deuxième réunion de 2005 (46<sup>e</sup> réunion) afin de faciliter la mise en œuvre (bien que le financement n'ait été décaissé qu'en février 2006, après les discussions sur la vérification). L'ONUDI demande maintenant l'approbation de la troisième tranche à la deuxième réunion de 2006, encore une fois pour faciliter la mise en œuvre. Quarante-vingt-dix pour cent du financement approuvé ont été décaissés. Dans ses conseils sur les tranches retardées prodigués à la 48<sup>e</sup> réunion, le Secrétariat a fait savoir que ce projet était prévu pour la deuxième réunion de l'année, et que ces dispositions étaient satisfaisantes.

## RECOMMANDATIONS

21. Le Secrétariat du Fonds recommande :

- a) L'approbation générale de la troisième tranche du projet et des coûts d'appui connexes aux niveaux de financement indiqués dans le tableau suivant.

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Projet parapluie d'élimination finale dans le secteur des solvants (troisième tranche)	425 000	31 875	ONUDI

- b) L'approbation d'une modification des conditions de proposition des demandes de financement convenues dans la décision 43/31 afin que la proposition soit présentée à la deuxième réunion de l'année.